

LA LETTRE

N° 66 - 67 — Mai-Juin 2022

Dossier spécial pages 4 à 7 :

moins 40 ans 1982

moins 20 ans 2002

Des étapes-clés vers
l'Action Sociale
contemporaine

Editorial — Vous avez dit « Conservatoire » ?

Une définition simple du terme renvoie à une organisation, telle qu'un établissement public ou privé, destinée à sauvegarder et promouvoir l'enseignement de certaines valeurs culturelles comme la musique, la danse, le théâtre, mais aussi d'autres types de savoirs et de connaissances. Dans le sigle du CNAHES, le « C » de conservatoire convoque le A et le H, comme Archives et Histoire. Il ne peut y avoir d'histoire sans sources. Soit d'archives ? Indubitablement, oui. Dans le Guide des sources mis en ligne en mars 2021, chacun.e peut découvrir la richesse du patrimoine archivistique recueilli et accessible depuis 28 ans (260 producteurs d'archives - 515 témoins). N'hésitez jamais à le consulter ! Il est le gage d'un savoir reposant sur des faits vérifiables, résultats du travail patient de mise en dialogue de documents écrits, iconographiques, matériels ou mémoriels patiemment collectés. Dans son périmètre de collecte et de valorisation des gisements d'informations, le CNAHES poursuit la mise en œuvre constante et résolue de « chantiers d'archives ». Les articles de cette LETTRE et son supplément sont des marqueurs de cette mission associative et citoyenne que veulent promouvoir les adhérent.es du CNAHES. Continuons à agir ensemble pour un Conservatoire actif et dynamique qui soit le plus

possible une « caisse de résonances » des interrogations de notre temps.

Bernard Heckel

SOMMAIRE

- Editorial—Vous avez dit « Conservatoire » ? **p. 1**
- Retour sur la thèse : l'exemple de l'École d'assistantes sociales de Nice (1919-1949) **p. 2**
- Au CNAHES : engagement et entrain pour le service civique ! **p. 3**
- Découvrir et redécouvrir deux colloques **p. 3**
- Bientôt un portail sur la protection de l'enfance **p.3**
- 1982, 2002, Des étapes-clés vers l'Action Sociale contemporaine : **DOSSIER PAGES 4 À 7**
- Le CNAHES fait son cinéma **p. 8**
- Second versement des archives CREAL au archives 21 **p. 8**
- Plus de quarante ans d'histoire d'un CHRS **p. 8**
- « Elles ont fait l'histoire » Grand Est **p. 9**
- Les archives audio-visuelles de l'INA dans notre secteur :-à notre portée grâce au CNAHES !! **p. 9**
- Divers annonces **p.10**

Une approche historique du développement local du service social : l'exemple de l'École d'assistantes sociales de Nice (1919-1949)

2

Thèse de doctorat en droit soutenue par
Lysmée Mobio, Université de Nice le
26/11/2021

Résumé

La Première Guerre mondiale induit nombre de remises en cause sur le plan social et sociétal. La prise en charge des nouveaux publics en difficulté ou vulnérables devient une des priorités des pouvoirs publics. L'entre-deux-guerres voit les prémices de politiques sociales qui façonnent le droit social et le droit des personnes. C'est à cette époque que le travail social, notamment par le biais d'une de ses branches historiques qu'est le service social connaît un essor remarquable. Face aux demandes tant de la population que des institutions, de nombreuses écoles se créent en France à compter de cette première moitié de siècle pour former des professionnelles de terrain, les assistantes de service social. L'École d'assistantes sociales de Nice créée sous l'égide du maire de la ville de Nice Jean Médecin en 1936, fait partie de cette mouvance. Le travail effectué sur l'ensemble de ses archives conservées depuis sa création, permet de mettre en lumière la manière dont cette école apparaît comme une réponse aux besoins de structures et d'institutionnalisation de l'aide à compter de l'entre-deux-guerres. C'est bien la prise en charge partielle des nécessités sociales au sortir de la Grande Guerre qui fait émerger le besoin de professionnels sociaux au sein des Alpes-Maritimes. L'École d'assistantes sociales de Nice est donc une des réponses institutionnalisées aux besoins d'un service social dans le département. Elle s'est adaptée aux mutations du service social dans une période de profonds changements marquée par la Deuxième Guerre mondiale

Questions à Lysmée : entre votre choix d'entrer en master histoire du droit et du patrimoine à Nice et votre réussite récente dans la soutenance de cette thèse, vous avez opté pour une mission de Jeune Volontaire de Service Civique au CNAHES (vous êtes la doyenne des nombreux volontaires accueillis dans cette association !) puis un emploi de formatrice en Institut de Travail Social. Comment et sur quoi se construit un parcours -rectiligne ou tortueux- dans tout ça ?

Lysmée : Le service civique a été une véritable chance pour moi lorsque je suis arrivée à Nice en master 2. C'est

un pur hasard qui m'a fait déposer ma candidature au CNAHES PACA alors que je vivais encore sur Bordeaux. Cette expérience m'a permis de financer une partie de mon année universitaire et de m'investir dans une activité qui ne s'est donc pas définie comme purement alimentaire. Travailler sur archives coïncidait avec le thème de mes études, je n'ai donc pas eu l'impression de perdre mon temps, bien au contraire ! J'ai découvert le travail social, domaine que j'avais encore peu approché. À la fin de mon service civique, une grande partie du fonds historique de l'HETIS, anciennement IESTS, était donc trié et « prêt à l'emploi ». Il a fallu faire un choix assez rapidement et saisir cette opportunité à la fois de faire connaître ce fonds et à la fois de combler quelques lacunes historiques du service social local. C'est tout naturellement que mon sujet de thèse a émergé et s'est construit autour de ces éléments.

C'est finalement un concours de circonstances ainsi que des affinités personnelles pour les questions sociales qui m'ont amené dans cette voie. Pour résumer, je dirais que l'investissement dans son travail est indispensable mais qu'il faut aussi faire des choix et savoir saisir certaines opportunités quand elles se présentent.

Question : Diriez-vous qu'il en résulte un engagement ? Et si oui comment le caractérisez-vous ?

Lysmée : Aujourd'hui, j'ai fait le choix de m'orienter et de me spécialiser dans le travail social. Ce choix n'est pas anodin. Il est clair qu'il constitue un engagement qui résulte de mes expériences passées et de mon parcours. J'ai appris à m'investir au sein d'associations et à en comprendre le fonctionnement. Je suis aujourd'hui membre du CNAHES mais aussi membre d'une association de mandataires à la protection judiciaire des majeurs. Ces deux associations sont un peu mes « assos de cœur », par le biais desquelles j'ai pu apprendre, rencontrer des gens formidables, intéressants, investis et engagés dans le travail social, de différentes manières et par différents biais. Personnellement, j'ai envie de continuer à participer à la diffusion des connaissances concernant l'histoire du secteur social de manière générale, grâce à des articles, des interventions, des rencontres, des discussions... Maintenant que j'ai découvert cette branche professionnelle, j'ai aussi et surtout envie de m'investir au quotidien et d'en apprendre plus sur le travail social tel qu'il est actuellement car il me semble qu'on ne peut se contenter et se satisfaire de connaissance essentiellement historiques et théoriques.

Pierre MERLE



Service civique : le CNAHES confirme son engagement... les jeunes volontaires leur entrain !

Depuis 2015, le CNAHES s'investit dans le dispositif du service civique, et, à ce titre, accueille des jeunes souhaitant s'engager durant quelques mois dans la mission d'intérêt général que nous leur proposons : encourager la sauvegarde des archives et de l'histoire du travail social et en diffuser les connaissances.

Fin 2021, nous avons sollicité et obtenu un nouvel agrément auprès de l'agence du service civique et pouvons donc poursuivre cet engagement sur les trois prochaines années.

Actuellement, Jade, Gaëlle, Lucien, Laure, Ophélie, Mélodie, Esteban, Lucie, Alexandre sont en mission dans les délégations Bretagne, Grand Est, Hauts de France, Île de France et PACA.

Chacun(e) d'entre eux participe aux activités diverses proposées par les délégations régionales. Très investis

localement (contacts avec les associations et leur patrimoine, co-organisation de colloques, intervenant.e.s en formation etc.) ces jeunes volontaires le sont aussi nationalement. Formant un groupe réseau, ils ont ainsi proposé à la commission communication, puis réalisé l'illustration des pages Facebook du CNAHES à des dates anniversaires symboliques de notre histoire sociale. Ce fut en février l'Ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante, tandis qu'en mars l'attention s'est portée sur la loi du 11 mars 1932 instaurant les allocations familiales, puis sur l'application de la loi du 28 mars 1882, sur le caractère obligatoire de l'enseignement primaire.

Merci aux jeunes volontaires pour leurs initiatives et leur investissement !

Philippe LECORNE



Découvrir et redécouvrir deux colloques



Enfants & Justice

Ré-écouter les 8 interventions du colloque de Rennes ?

C'est ici : <https://www.cnahes.org/avons-nous-bien-colloque-enfants-et-justice/>



Les Pauvretés d'hier, d'aujourd'hui...et demain ?

Première journée d'étude janvier 2022, Nancy

Accédez aux vidéos des interventions via la chaîne YouTube CNAHES

Lien direct en bas de la page d'accueil de www.cnahes.org

Bientôt un portail web sur l'histoire de la Protection de l'enfance !

3 Mai 2022 | Accueil, CNAHES



Voir première ébauches :

<https://histoire-protection-enfance.fr/>

moins 40 ans 1982

moins 20 ans 2002

Des étapes-clés vers
l'Action Sociale
contemporaine

Dossier réalisé par Pierre MERLE

1982 (il y a 40 ans), 2002 (vingt ans déjà) :

DES ÉTAPES -CLÉS VERS L'ACTION SOCIALE CONTEMPORAINE

Marquée par un siècle – et bien plus – d'assistance, puis arrimée à l'État social solidaire et des droits sociaux, l'Action Sociale, terme choisi par le VI^e plan pour unifier symboliquement une réalité protéiforme, se confronte lors de la transition d'un siècle à l'autre à des défis cumulés: nouvelles pauvretés, chômages de longue durée, inégalités persistantes sur bien des plans, aspirations individuelles (société des individus?), craintes et attrait des mondialisations, modalités éclatées du « faire famille »...Pratiques de terrain sous le sceau désormais de l'accompagnement, diversification des structures dans ou hors l'économie sociale et solidaire, nouvelle gestion publique- new management- remaniement des politiques sectorielles et transversales (santé et médico-social, logement, éducation etc.) sont bousculés et appelés à inventer. En jouant des dates « anniversaire », nous proposons d'évoquer certains des textes qui, sur le plan du sens de l'action de travail social, du droit des gens, du cadre de proximité, ont guidé ces mutations

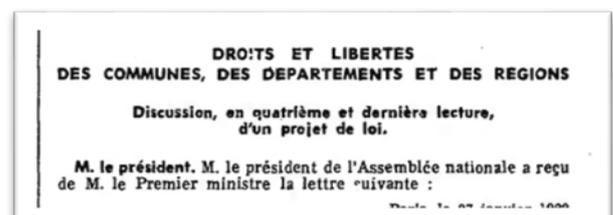
1982 — Acte I de la décentralisation

« La France a eu besoin d'un pouvoir fort et centralisé pour se faire, elle a aujourd'hui besoin d'un pouvoir décentralisé pour ne pas se défaire. » F. Mitterrand 1982

« C'est allé très vite. Gaston Defferre était prêt ». Ce témoignage de Pierre Gauthier⁽¹⁾, alors chef de cabinet de Nicole Questiaux, dès le 11 mai 1981 corrobore le fait que la décentralisation figurait dans le paquet (comme on dirait à Bruxelles) des réformes à faire dès le début de mandat. Certes les répartitions de compétences ne viennent qu'en 1983 par deux lois en janvier et juillet, résultats des débats très vifs sur le secteur de l'action sociale et médico-sociale (« aide sociale et santé » dit encore le texte) et suivies en janvier 1986 de deux autres lois d'ajustement des normes du secteur. Les Conseils Généraux -ils seront conseils *départementaux* en 2013- sont alors en pleine possession de leurs moyens et effectifs professionnels, ont forgé leur priorités politiques indexant leurs obligations légales, ils ont débaptisé les DDASS, redessiné la géographie et signalétique de leurs interventions, bref le « département -providence » (belle

expression de Nathalie Blanchard) se déploie. Mais il faut retenir cette date-pivot du 2 mars 1982 et son titre emblématique (ci-contre) adopté in fine à la place du simple « réforme des collectivités locales ».

Non seulement la région devient collectivité locale au sens constitutionnel du terme mais surtout c'est la fin de la tutelle étatique, la fin de la direction préfectorale sur nombre de services départementaux qui est alors votée puis promulguée ce 2 mars. Parmi eux, ces DDASS tant développées et unifiées depuis 1964. La définition souvent entendue de la décentralisation par les

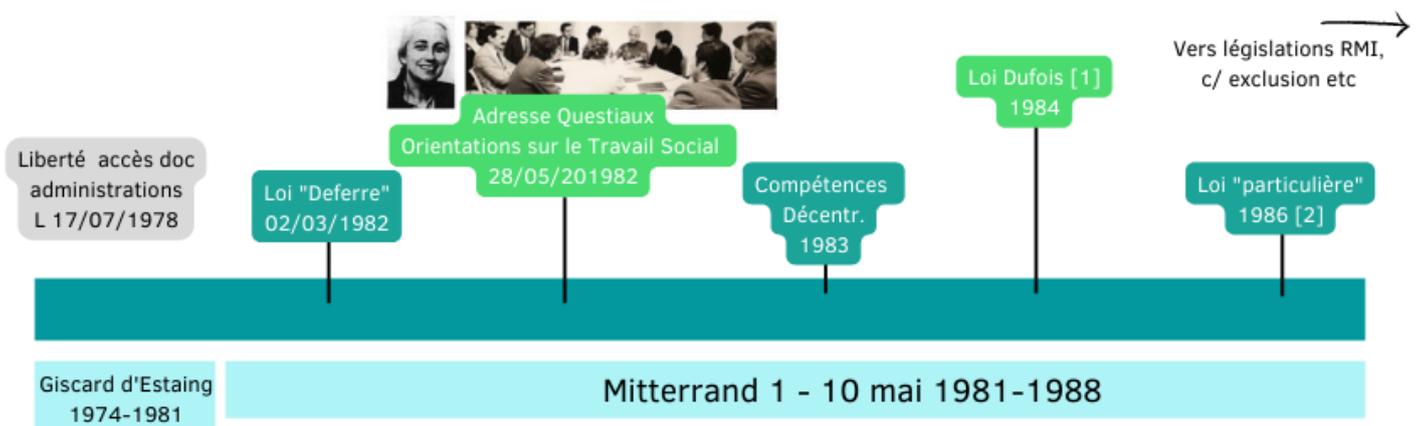




compétences (qui fait quoi) est biaisée. La loi attribue d'abord des *pouvoirs* et les instruments de cette « liberté », elle pose les principes irréversibles. Faute de cette méthode les réformes des CL entrepris sous les législatures précédentes (réforme Guichard etc.) avaient échoué. Dans les premiers wagons il y aura la répartition des attributions entre État et chacune des CL au terme de débats très politiques Qui aurait pu imaginer dans la longue histoire du centralisme français (Louis XIV, Napoléon, De Gaulle) qu'un préfet ne puisse plus *casser* un acte d'une CL mais qu'il doive le déferer à un tribunal administratif, lequel entendra l'État et le Département de X comme deux parties égales ? La commune depuis 1884 était forte mais le conseil général reconnu en 1871 faible. Or cet organe trouve ici en 1982 -réforme due à une gauche *départementaliste* et non à celle régionaliste d'un Rocard- la légitimité de « libre administration de ses propres politiques et services (appellations, géographie) avec le seul cadre de la loi. Pierre Gauthier ajouter « au cabinet de Questiaux, cette réforme est acceptée et

portée par tous » ; de fait, l'adresse Questiaux la prône, et Gontcharrof (ADELS) part en mission expliquer le processus au plus près du terrain. Le chemin s'élargit donc à ce moment-là vers de nouvelles mutations du paysage institutionnel (européen, national, local) et dans cette recherche toujours actuelle des territoires incertains de la République ; ce terme même de *territoire* est réinvesti d'une capacité heuristique inflationniste chez les chercheurs (Autès, Ion, Chauvière... approches parfois démystificatrices) mais aussi dans les institutions ASMS (combien de titres de congrès...) , les groupements professionnels, la construction des statuts par filières -voir des offres de poste de « EJE Territorial », « psychologue territorial » !- chez les étudiants (combien de titres de mémoires de fin d'études...) et bien sûr les professionnels de...*terrain*.

(1) *Pierre Gauthier et l'Action Sociale, un haut-fonctionnaire dirigeant et militant. Interview/DVD Faire ESS Montpellier et CNAHES, nov. 2018 Toulouse (ÉRASME)*
<https://www.cnahes.org/histoire-recherche-et-transmission/conferences-et-communications/>



[1] Loi 06/06/1984 droits des familles dans leurs rapport avec les services de protection de l'enfance, de famille et dispositions sur statut des pupilles de l'État

[2] Lois 06 et 09/01/1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et santé

1982, mai : Adresse Questiaux « Orientations principales sur le Travail Social » Un texte « assurément pas ordinaire » (JM Belorgey, 2012)

moignage de Pierre Gauthier, ex DGAS, alors membre du cabinet depuis le 10 mai 1981⁽¹⁾ : « je n'ai pas vraiment participé à la rédaction du texte mais je crois en être à l'origine. Toutes les réunion de cabinet tournaient autour des problèmes -certes pas simples- de la sécurité sociale. J'ai fini par dire : il n'y a pas que ça ! Et l'action sociale ? Et le travail social (que j'avais connu en poste DDASS à Rodez) ? La ministre l'a bien compris et a confié une rédaction à des membres du cabinet et des cabinets des secrétaires d'État (Lesire-Ogrel, Raffi, Rosenczveig ?). Je n'ai influé que sur un point : n'oublions pas le secteur

public de l'action sociale ». Puis : « ce qui m' a frappé en revenant ensuite en région (DDASS Tarn et Garonne), c'est l'impact qu'avait eu cette adresse sur les professionnels de travail social... ».

Jean Michel Belorgey, autre

Le texte veut mobiliser les travailleurs sociaux. Ils aspirent au changement mais sont restés trop attentistes depuis mai 1981

Parmi les thématiques : **la nouvelle citoyenneté** dans et par l'action sociale ; et aussi, 20 ans avant leur consécration légale en 2022, les « droits des usagers » sont prônés

grand témoin/acteur de la politique d'Action Sociale en dira, lui : « la volonté de personnaliser le dialogue entre le ministre signataire et les destinataires du document, de persuader, de séduire, ne se dément pas du début à la fin du texte, certains passages de celui-ci – probablement les plus forts – nomment, avec une liberté dont n'avait jamais fait preuve aucun élément de littérature administrative, ce qu'on peut appeler les paradoxes du travail social et/ou de l'action sociale (à la fois outil d'intégration, voire de

contrôle, et de changement, de transformation).

D'autres, plus faibles [...] » ⁽²⁾

Le texte de l'adresse lui-même, des témoignages et analyses dix ans après in Vie Sociale ici :

<https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2012-3.htm>

⁽¹⁾ Pierre Gauthier et l'Action Sociale, un haut-fonctionnaire dirigeant et militant, 2018, op cit.

⁽²⁾ Belorgey Jean Michel in Vie Sociale, 2012/3, « L'adresse de Questiaux aux travailleurs sociaux trente ans après »

Texte Questiaux : la délégation Hauts de France du CNAHES prépare une journée d'étude pour novembre 2022.

Revisiter les enjeux des années 80...leurs lectures plurielles...ce que cela dit sur le temps présent.

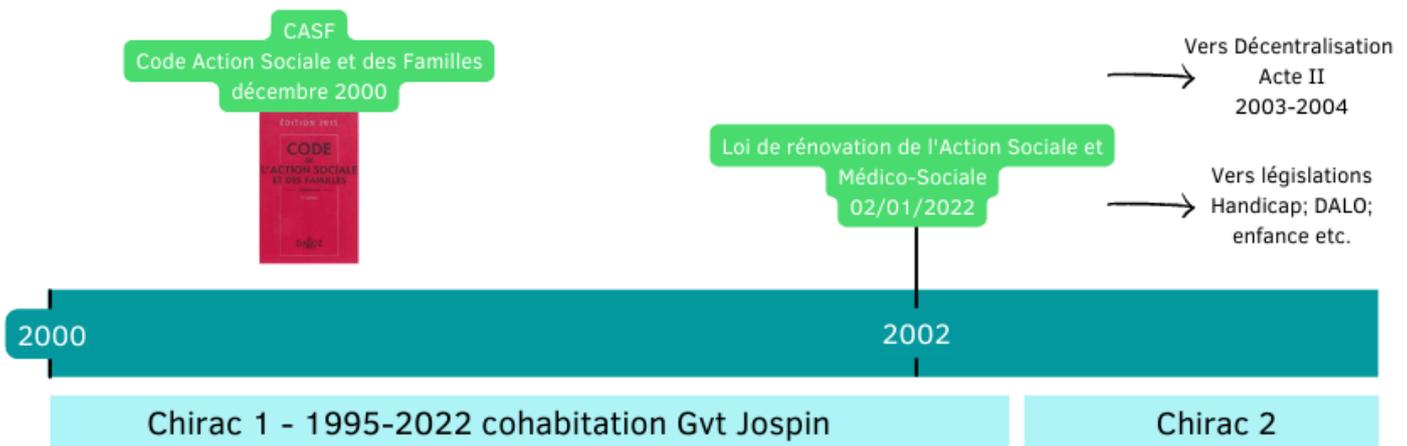
Quatre axes de la circulaire seront questionnés : définition, évolutions, articulation de Travail Social, Action Sociale ; place des associations ; droits de usagers, autonomie, participation, empowerment etc. ; place des salariés, rôle des syndicats et conceptions du travail. À suivre...

DROITS DES FAMILLES ET SERVICES DE PROTECTION DE L'ENFANCE

LA « LOI DUFOIX », 6 JUIN 1984, JALON ENTRE 1982 ET 2002

Texte «révolutionnaire», « prophétique » (Pierre Verdier JDJ, 2004)

JP Rosenczveig, un de ses rédacteurs y fait encore souvent référence dans son analyse et sa veille permanente des politiques de protection de l'enfance aujourd'hui. Voir <https://www.lemonde.fr/blog/jprosen/>



2002, loi 2002-2 du 2 janvier

« Rénovation de l'Action Sociale et Médico-Sociale » (ASMS)

Peu avant, décembre 2000, réforme inaperçue mais forte, était promulgué le CASF : Code de l'Action Sociale (et non plus Aide Sociale) et des Familles (et non plus la famille) dotant ce champ de l'ASMS d'une visibilité et de frontières précises. Ce texte 2002-2 vient donc s'intégrer à différents endroits de ce code. L'expression ASMS remplace celle de *Institutions*

Sociales et Médicosociales de la loi du 30 juin 1975, loi maintes fois retouchée mais jugée unanimement obsolète. Le texte nouveau s'efforce d'en donner une définition qualitative (buts, valeurs) tout autant qu'institutionnelle (énumération de ses acteurs) de ce champ.

Il est troublant de voir à quel point parmi les 85 articles

2002 : une définition légale de l'ASMS.

- **(Nouvel)art L116-1 CASF** L'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir, dans un cadre interministériel, l'**autonomie** et la **protection** des personnes, la **cohésion sociale**, l'exercice de la **citoyenneté**, à **prévenir les exclusions** et à en **corriger les effets**. Elle repose sur une **évaluation continue** des **besoins** et des **attentes** des membres de **tous les groupes sociaux**, en particulier des **personnes handicapées** et des **personnes âgées**, des **personnes et des familles vulnérables**, en situation de **précarité** ou de **pauvreté**, et sur la mise à leur disposition de **prestations en espèces ou en nature**. Elle est mise en œuvre par **l'Etat**, les **collectivités territoriales** et leurs **établissements publics**, les organismes de **sécurité sociale**, les **associations** ainsi que par les **institutions sociales et médico-sociales** au sens de l'article L. 311-1.
- « **Art. L. 116-2.** – (créé idem) L'action sociale et médico-sociale est conduite dans le **respect de l'égalité de dignité** de **tous** les êtres humains avec l'objectif de répondre de façon adaptée aux **besoins de chacun** d'entre eux et en leur garantissant un **accès équitable** sur l'ensemble du **territoire**. »

Débats pour la loi 2002-2: définition légale de l'ASMS: un service public?

à l'AN 31/1/2001 M. Patrice Carvalho - Notre amendement 250 affirme que les missions relevant de l'action sociale et médico-sociale sont des missions de service public.

M. le Rapporteur (Francis Hammel)- La commission a émis un avis défavorable. Ce serait une contrainte que nous ne souhaitons pas.

Mme la Secrétaire d'Etat (D.Gillot) - Sauf pour la prise en charge des personnes âgées, ce sont surtout des établissements privés à but non lucratif qui s'occupent des handicapés. Il me paraît donc plus adapté de conserver les notions de mission d'intérêt général et d'utilité sociale. Défavorable.

du texte, ce sont deux seuls petits articles sur « **les droits des usagers** » qui ont mobilisé toute l'attention des travailleurs sociaux. Cette orientation avait déjà été prônée (voir ici adresse Questiaux) et même amorcée pour les usagers des services de protection de l'enfance (voir encart Loi Dufoix). Mais ici, il y a effectivité. Car, sans attendre des décrets, la loi prescrit déjà elle-même les instruments garants de la mise en œuvre de ces droits : contrats, livrets d'accueil, projets personnalisés, conseil de vie sociale etc...*Presque* toute l'attention. Car, en fait les cadres et dirigeants des services et institutions ESMS dûrent, eux, immédiatement plancher sur les gros chantiers qu'induisait tout le reste du texte.

ACCUEIL

Les droits des usagers dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux

La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 renouvant l'action sociale et médico-sociale a notamment pour objectif de développer les droits des usagers fréquentant les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Cette loi régit près de 32 000 structures, ce qui représente plus d'un million de places et plus de 400 000 salariés.

Les 7 droits fondamentaux des usagers

- Article L 311-3 du CASF
- Respect de la dignité, intégrité, vie privée, intérêt, sécurité
- Libre choix entre les prestataires d'accueil et de soins
- Prise en charge ou accompagnement individualisé et de qualité, respectant un consentement éclairé
- Confidentialité des données concernant l'usager
- Accès à l'information
- Information sur les droits fondamentaux et les voies de recours
- Participation directe au projet d'accueil et d'accompagnement

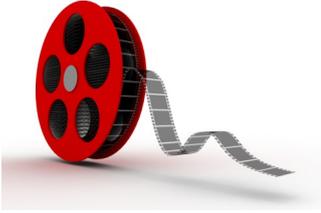
Les 7 nouveaux outils pour l'exercice de ces droits

- Le livret d'accueil (article L 311-3 du CASF)
- Le choix des droits et libertés de la personne accueillie (article L 311-3 du CASF)
- Le contrat de séjour ou le document individuel de prise en charge (article L 311-3 du CASF)
- La personne qualifiée (article L 311-3 du CASF)
- Le règlement de fonctionnement de l'établissement ou de service (article L 311-3 du CASF)
- Le conseil de vie sociale ou une autre forme de participation des usagers (article L 311-3 du CASF)
- Le projet d'établissement ou de service (quasi-normes ou procédures)

(bonnes pratiques) ; mais aussi des nouveaux outils de coopération et de coordination au profit des parcours des usagers etc. Inspiré du *néomanagement public* -cela a beaucoup été dit- ce texte était présenté, côté pouvoirs publics (et rappelons que sa gestation a traversé des gouvernements successifs assez différents) comme plus transparent, plus équitable dans les relations notamment avec les associations, alors que la généralisation de procédures comme les Appels à Projets AAP fit fortement réagir le monde associatif ou l'ESS contre ce modèle de mise en concurrence jugé plaqué et importé du secteur marchand. Ce moment 2002 peut être pris comme marqueur d'évolutions contrastées, années 80-90 puis début du XXI^e, tant dans la demande sociale -prégnance des précarités, de l'incertitude, de

Soit : une réorganisation complète des relations entre acteurs et autorités habilitantes et tarifcatrices, réforme affichée comme voulant faire rupture avec la vieille conception de la *tutelle* sur les établissements et services ; et aussi l'introduction des obligations d'évaluations à rythme régulier (auto-évaluation interne et évaluation externe), la promotion du benchmarking

l'accélération ...-que celles des mutations de l'action publique. Nombreuses sont les publications à son sujet (voir par exemple <https://www.cairn.info/> . Quant à l'orientation « droit des usagers », n'a-t-elle pas entrouvert la porte pour, 20 après, l'adoption par les travailleurs sociaux des réflexions et expériences de *participation* des personnes concernées, renforcement du *pouvoir d'agir* etc. ?



Le CNAHES est membre de l'association 25 ° image qui prépare son Festival du film social pour l'automne (<https://www.festivalfilmsocial.fr/>). Dans ce cadre, à Issy les Moulineaux, en partenariat avec l'Association culturelle CLAVIM, le CNAHES proposera, hors compétition, deux projections de films.

Thèmes retenus : « Faire Famille » *** « L'enfant/l'adolescent »

La sélection des films est assurée par Youcef Boudjemaï, Philippe Fabry, Laure Fletcher,

Martine Trapon

Rendez-vous les 12 et 13 octobre 2022 à 19h, Halle des Épinettes, salle CLAVIM de spectacle et pôle d'éducation à l'image.

Projections suivies de débat. Entrée libre et ouverte à tous.

Par ailleurs, un nouveau Prix est proposé à partir de cette année : le PRIX HISTOIRE-FRANCOISE TETARD.

À Dijon, les Archives 21 vont recevoir un deuxième versement des archives du CREAI



La délégation CNAHES Bourgogne Franche Comté en plein travail de tri et classement :

Pour un aperçu des fonds déjà disponibles, le répertoire des AD ici : <https://archives.cotedor.fr/v2/site/ad21/>

côte : 125J

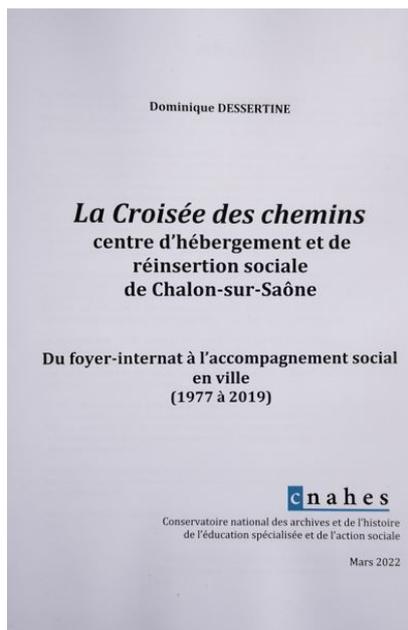
Plus de quarante ans d'histoire d'un CHRS

« Nous avons procédé à une fusion-absorption d'une autre association sise à Chalon Sur Saône, La Croisée des Chemins, gestionnaire

d'un CHRS. Nous souhaitons garder la mémoire de celle-ci. Pouvez-vous nous en faire l'histoire ? » Cette demande adressée à la Délégitation AURA du CNAHES est celle des dirigeants de l'association Le Pont à Macon. Elle s'est faite il y a plus de deux ans. Elle a donné lieu à un abondant travail de recherche -rencontres, interviews, documentation, archives- puis d'écriture de la part de Dominique Dessertine, historienne, ingénieure de recherches honoraire au CNRS, laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes, avec le soutien logistique de la délégation CNAHES dont elle est membre actif. Les équipes de l'association ont suivi les étapes de cette production et une restitution finale leur en a été faite fin mars. Ce rapport historiographique sur La Croisée comprend 82 pages dont 10 annexes :

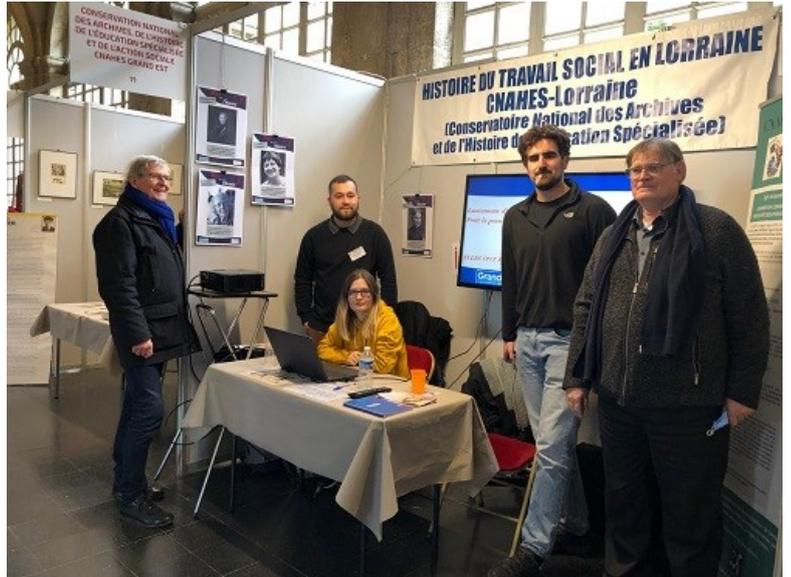
interviews, sources détaillées, bibliographie, grands repères de l'histoire interne. Il vient enrichir les travaux du Cnahes, aux côtés des journées d'études organisées régulièrement, et ce sur un secteur d'activité à l'historiographie faible voire inexistante. Or, ici, sur quatre décennies d'existence, on voit très précisément comment se transforment des dispositifs d'accueil/ hébergement d'adultes en difficulté non seulement en fonction des besoins/demandes mais aussi des représentations et convictions des acteurs, les ressources qu'ils parviennent à mobiliser ainsi que les changements successifs des politiques publiques.

Très prochainement à la disposition de tous ceux -professionnels, étudiants, chercheurs et usagers- qui pourront trouver un enrichissement indubitable pour leurs propres recherches et savoirs. Il prendra aussi sa place dans un des volumes du Guide des Sources CNAHES.



« Elles ont fait l'histoire » Grand Est

Les journées grand public du Comité Régional d'Histoire sur ce thème, les 2 et 3 avril 2022 à l'Abbaye des Prémontrés de Pont-à-Mousson, ont accueilli ± 2000 visiteurs. Le CNAHES y était. Le stand de la délégation, préparé et animé par les 3 Volontaires Service Civique du CNAHES a mis en valeur 7 femmes du Grand Est. Chacune, à sa manière, a enrichi l'histoire éducative et sociale : Alix Le Clerc, Yvette Resnick-Weissbecker, Françoise de Graffigny, Marguerite Bourgeoys, Marie-Clémence Fouriaux, Yvette Pierpaoli. Ce fut notamment l'occasion d'échanger avec les directions des Archives Départementales de Meuse, Moselle et Meurthe-et-Moselle.



Les archives audio-visuelles de l'INA dans notre secteur :-à notre portée grâce au CNAHES !!

Un important travail entrepris par la délégation HdF débouche sur un catalogue. 150 documents -sur un corpus d'environ 450-ont déjà été répertoriés. Il s'agit de documents "audiovisuels" en rapport avec les figures de métiers d'éducateur repérés principalement dans les actualités TV ou fonds de la région Hauts-de-France conservés par l'INA Nord, période 1966-2021. Romane Lecomte, ex JVSC, (partie technique), Youcef Boudjemaï (notices de commentaires et de contextualisation) en sont les artisans. « Contribuer à la visibilité de ces professions, permettre aux associations de l'ASMS de s'approprier des épisodes de leur histoires par l'accès et l'acquisition de ces documents AV... » : la problématique de recherche qui a guidé les auteurs, ainsi que l'aperçu de ce Catalogue sont à lire ici :

<https://www.cnahes.org/ressources/orientation-deschercheur-se-s/guide-des-sources/>

Cette initiative assortie d'un savoir-faire, qui vient alimenter le Guide des Sources du CNAHES, est pleine de promesses : couverture d'autres régions, d'autres professions, d'autres thématiques.

Herlies : l'autisme: le centre de vie oméga



Date de diffusion : 21/09/1991
Titre de collection : JT FR3 Nord Pas de Calais
Chaîne : France 3 Pas de Calais
Heure de diffusion : 19:17:29
Durée : 00:01:41
Genre : Journal télévisé
Identifiant INA : RCC9506232555

Présentation du Centre de vie Oméga à Herlies dans le Nord, géré par l'association Sésame Autisme Nord-Pas-de-Calais. Entre rester avec la famille, aller dans un foyer à l'étranger ou rester en hôpital psychiatrique toute leur vie, ce foyer d'accueil médicalisé pour résidents autistes qui a vu le jour en 1991, offre une autre alternative marquée par une possible indépendance et autonomie. L'intervention d'un responsable précise l'objectif de la structure " dans laquelle ils peuvent continuer leur vie d'adultes indépendamment de leurs familles" et favoriser leur socialisation. Intervention également d'un éducateur qui aborde "le travail à petits pas pour amener ces jeunes à entrer dans les activités".

Résumé CNAHES.

Thématiques

Métiers : Educateur, responsable association

Publics : Jeunes adultes en situation de handicap

Secteur : Handicap

Domaine : Autisme, création de structure adaptée, sociabilisation

Établissement : Centre de vie associatif

Lieu : Herlies (59)

Creil : Grève des éducateurs dans l'Oise



Date de diffusion : 30/05/1991
Titre de collection : JT FR3 Picardie
Chaîne : France 3 Picardie
Heure de diffusion : 19:11:50
Durée : 00:01:48
Genre :
Identifiant INA : AMC9106046198

Occupation du Service de l'éducation surveillée de l'Oise à Creil, dans le cadre d'un mouvement de grève nationale lancée par les éducateurs PJJ touchant une cinquantaine de départements. Le travail éducatif est décrit comme "complexe et délicat", justifiant "une véritable reconnaissance professionnelle, à commencer par la revalorisation du statut : reclassement en catégorie A et amélioration de la formation sanctionnée par un diplôme d'Etat".

Résumé CNAHES.

Thématiques

Métiers : Educateur PJJ

Publics : Educateurs de la PJJ

Secteur : Protection judiciaire de la jeunesse

Domaine : Grève, occupation de locaux, revendications salariales, revalorisation du statut, reconnaissance de la formation

Établissement :

Lieu : Creil (60)

Divers annonces



Le CNAGES y sera ! <https://aieji2022.ch/fr/>

**TEMPORALITÉ
DANS L'ACTION
ÉDUCATIVE**

XXe Congrès AIEJI · 06-09.09.2022 ·
Lausanne · Suisse

[À propos](#) [Inscription](#)

Dernier délai pour les inscriptions au
congrès : 30 juin 2022 !!!

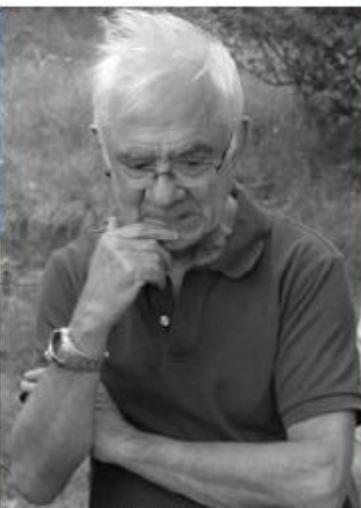
Envie de contacter le CNAHES ? D'y adhérer ? Passez sur le site web www.cnahes.org :

Adhésion

Espace privé

Guide des sources

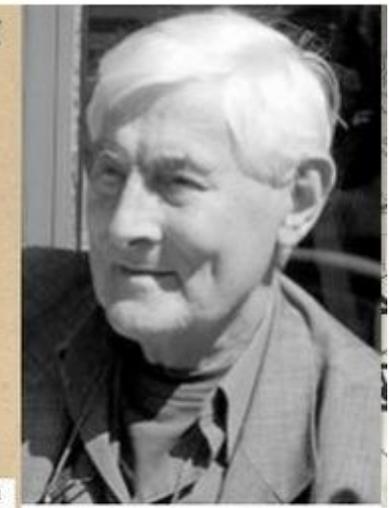
Contact



Paul Fustier (1937 - 2016)



illustration pour la 2^e campagne de la
ration bretonne de sauvegarde (1952)



Jacques Mazé (1927 - 2010)

Les articles de la Lettre et de son Supplément Archives vous inspirent des réaction ? Vous avez une archive inédite à partager ? N'hésitez pas à nous écrire : cnahes.association@gmail.com ou info@cnahes.org, mention « La Lettre »

La lettre du CNAHES

Directeur de la publication :

Bernard Heckel

63, rue Croulebarbe 75013 Paris

ISSN 1777-3431

info@cnahes.org - www.cnahes.org

La lettre est éditée sous Publisher avec le concours de NEXEM et d'Alice Minier, routée par des militants du CNAHES Île-de-France